



## DÉCISION

N° : 2024-221

Exécutoire le : 30 SEP. 2024

Publiée/ Notifiée le : 27 SEP. 2024

Visée le : 30 SEP. 2024

### MARCHES PUBLICS

**Accord cadre n°200091 - Accord-cadre multi-attributaires relatif à la réalisation d'éléments de maîtrise d'œuvre et d'études – Marché subséquent 2009/27 pour la réalisation d'un poste de relevage sur la ZAC du Sauvage sur la commune d'Entrelacs Mognard Attribution**

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020 et du 23 mars 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché subséquent n°2009/27 relatif à la réalisation d'un poste de relevage sur la ZAC du Sauvage sur la commune d'Entrelacs Mognard.

Le montant du marché 10 915.43 € H.T

Le titulaire retenu pour ce marché est l'entreprise SARL Cabinet LONGERAY domiciliée 559, Route des Darmand – Saint Girod 73410 Entrelacs.

#### ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur.
- L'entreprise CABINET LONGERAY

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à Grand Lac ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la  
commande publique  
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,  
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage  
le 26/09/2024 08:20:18



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Décision 2024-221 : Accord cadre n.200091 - Accord-cadre multi-attributaires relatif à la réalisation d'éléments de maîtrise d'oeuvre et d'études - Marché subséquent 2009/27 pour la réalisation d'un poste de relevage sur la ZAC du Sauvage sur la commune d'Entrelacs Mognard - Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 30/09/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 30/09/2024

---

**Numéro de l'acte :** dec803 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20240926-dec803-CC

---

**Date de décision :** 26/09/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Contrats conventions et avenants

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics